

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

**MARDI 02 NOVEMBRE 2010**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil dix, le mardi deux novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

**Etaient présents:** Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie et Messieurs REMY Jean-Jacques, LEQUEUX Jean-Paul, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, DEMARQUE Francis, DAGNICOURT Olivier, NOUVIAN Claude, JOLY Cyrille, LEJA Jean-Pierre, CARON Bernard

**Absents excusés:**

DELPECH Nadège qui donne pouvoir à Mme DE RÉ Agnès

LASSAUGE Michaël qui donne pouvoir à Mme VIGNERON Anne-Marie

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Ouverture de la séance à 19 heures 35

**Réforme de la taxe d'habitation :**

Mr Le Maire informe l'assemblée du courrier de la préfecture (circulaire n°IOC B 1026586 C du 15/10/2010), concernant le transfert de la part de la taxe d'habitation départementale au profit de la commune. La circulaire précise la mise en place d'une procédure de calcul afin de neutraliser, dans la majorité des cas, les effets sur les contribuables et par un ajustement d'une dotation de compensation pour la commune.

Mr Le Maire rappelle que l'augmentation de la part départementale de la taxe foncière d'environ 60 % a provoqué chez les administrés une augmentation de leur impôt de plus ou moins 200 €. Les parts communales, intercommunales et régionales n'ont quasi pas augmentées alors que la part départementale de la taxe d'habitation indique une baisse d'environ 42 %.

**Marché public - Rue le Champ Marot :**

Mr Le Maire donne la parole à Mr THIRIET Rémy, de la société Béta-ingénierie :

Présentation et explication du dossier de consultation de l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement de la Rue le Champ Marot : le délai d'exécution des travaux est de 10 semaines. Offres valables 90 jours après la remise, délai de décision du Conseil Municipal pour statuer sur l'entreprise retenue.

L'offre du marché public sera publiée dans Picardie La Gazette.

Deux formes de dossiers pourront être remises aux intéressés : format papier auprès d'un fournisseur de documents ou format informatique auprès de la société Béta-ingénierie.

- ↳ Remise des offres : le vendredi 17 décembre à 16 h 00
- ↳ Ouverture des plis : Mardi 04 janvier à 19 h 00 par la commission des marchés publics
- ↳ Etude des dossiers par la société Béta-ingénierie
- ↳ Analyse des offres : mercredi 19 janvier à 18 h 00 et attribution du marché par la commission des marchés publics
- ↳ Publication des courriers pour les entreprises non retenues.
- ↳ Courrier à l'entreprise retenue 15 jours plus tard.
- ↳ Ordre de service du commencement des travaux émit par la société Béta-ingénierie.

Mr le Maire remercie Mr THIRIET de son exposé.

Départ de Mr THIRIET 21 h 00

**CIMETIERE :**

Mr Le Maire donne la parole à Mr REMY Jean-Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire :

Il présente à l'assemblée le nouveau projet de reprise de concession au cimetière. Il signale qu'une nouvelle procédure peut être mise en place afin de continuer l'aménagement du cimetière. Il présente le dossier des concessions concernées par cette procédure. Il explique le déroulement des différentes démarches :

- ↳ Un premier affichage aux portes du cimetière a été mis en place avant la Toussaint, pour permettre aux personnes dont la concession est engagée dans la procédure de se faire connaître auprès du secrétariat.
- ↳ Un deuxième affichage sera publié dans le délai réglementaire
- ↳ Une visite sur place sera organisée avec le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint au maire ainsi que la gendarmerie pour le 1<sup>er</sup> constat.
- ↳ Cette nouvelle procédure concerne : 24 concessions
- ↳ L'ancienne procédure dont les reprises sont en cours comportait : 34 concessions. (15 concessions sont encore à reprendre)
- ↳ La durée de cette procédure est de trois

Le Conseil Municipal, après discussion sur le sujet, approuve, à l'unanimité, la mise en place de cette procédure.

#### Travaux :

- Mise en place par les employés communaux des plaques dans les nouvelles allées
- Coupes d'arbustes et d'arbres gênants sont à prévoir pour faciliter certains accès aux concessions.
- Le désherbant utilisé cette année a été très efficace.

#### AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES:

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Frais de scolarité : de la réception d'un titre de paiement de la commune d'Anizy pour le règlement de frais de scolarité 2009/2010 pour 8 enfants brancourtois scolarisés sur Anizy. Les frais s'élèvent à 350 € par enfant, soit 2.800 €. Mr Le Maire rappelle que la commune possède un service de cantine, de péri-scolaire avec une capacité d'accueil suffisante pour recevoir ces enfants et qu'il n'a pas été sollicité pour l'accord des dérogations, il s'oppose donc à ce règlement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le règlement de ce titre.
- Frais d'achat de dictionnaire : de la réception d'un titre de paiement de la commune d'Anizy pour les frais de participation pour l'achat de dictionnaire pour le passage des enfants en 6<sup>ème</sup>. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de payer ce titre.
- Gendarmerie : du rendez-vous à la Mairie d'Anizy le 21 octobre dernier, pour informer les élus de la restructuration des horaires d'accueil public de la gendarmerie d'Anizy. Mr LEQUEUX, 3<sup>ème</sup> Adjoint, signale la diminution des horaires d'accueil. Mme DE RÉ Agnès, 2<sup>ème</sup> Adjointe, précise que cette modification ne changera en rien la qualité d'intervention de la brigade. A compter du 15 novembre, les jours d'accueil sont établis ainsi :

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Anizy	O	F	F	O	O	O	F	F	O	O	O	O	F	F
Coucy	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Permanences d'accueil public : **Fermée** / **Ouvert**

En cas de besoin urgent, lorsque la permanence d'accueil de la gendarmerie d'Anizy est fermée, la brigade de Coucy le Château assurera celle-ci.

- Dégradations : signale qu'un dépôt de plainte a été émis par Mme DE RÉ Agnès, pour des dégradations effectuées à la Salle polyvalente. Une enquête est en cours.
- Trésorier : du renouvellement de l'indemnité pour la confection et l'élaboration du budget communal de la Trésorière d'Anizy le Château. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le paiement à 100 % de l'indemnité.
- Cession de terrains : d'une nouvelle réglementation concernant la cession gratuite de terrains. Un avis défavorable a été émis par le conseil constitutionnel en date du 22 septembre 2010.

- Taille d'arbres : qu'un courrier a été transmis à un administré pour l'informer de la dangerosité et des nuisances que provoque sa haie de thuyas. Une intervention rapide lui a été demandée.
- Ecole :
  - de la mise en place du grillage rigide à l'école primaire.
  - Du nombre officiel d'inscription à l'école de Brancourt : 77 élèves.
- Poteaux d'incendie : du courrier reçu sur l'état des bornes incendie de la commune, le manque de pression du réseau est signalé, l'information sera transmise au Syndicat des Eaux.
  - Mr REMY Jean-Jacques souligne que la Commune de Chevreigny a déposé un dossier de subvention (CDDL) pour l'aménagement d'une rampe d'accès à leur étang. Il propose de joindre les personnes en charge de ce dossier pour connaître les coûts et financements de cette opération.
- Permission de voirie : du courrier reçu par la voirie départementale de Soissons pour l'enfouissement de la ligne France Telecom de la rue Saint Maurice (en face de la Ferme) à Prémontré. Il informe l'assemblée qu'il a contacté le responsable, Mr ROUSSEL, pour l'informer que la conduite de gaz passe au même emplacement.
- Opération Brioches : que l'opération a été menée par Mr DAGNICOURT Olivier et Mr BOULANGER Serge. Il donne la parole à Mr DAGNICOURT Olivier qui signale que l'opération s'est déroulée une semaine après la date officielle, une commande de 100 brioches a été faite. Il souligne qu'il n'a pas voulu en commander plus, puisque les invendues sont à la charge des distributeurs. A cela, Mr Le Maire lui signale que l'invendu aurait été pris en charge par la commune. L'ensemble de la commande a été vendue pour une recette de 243,40 Euros. L'opération sera reconduite l'an prochain avec une augmentation de la commande afin de pouvoir satisfaire l'ensemble du village.
- Camion Pizza : Qu'une demande de passage le vendredi à partir de 17 h 30 sur la place de la croix blanche, d'un camion pizza, panini et autre nourriture à emporter a été faite. Le Conseil Municipal, après discussion, accepte par 11 voix POUR, 2 voix contre (REMY) et 2 abstentions.
- France Télécom : du changement d'adresse de France Telecom Orange concernant l'envoi des demandes de renseignements et des déclarations d'intention de commencement de travaux.
- Chaudière : de la mise en sécurité de la chaudière gaz de l'école/mairie mise en fonction en septembre. Il donne la parole à Mme DE RÉ Agnès, 2<sup>ème</sup> Adjointe qui informe l'assemblée de l'arrêt du chauffage le lundi 25 octobre et de la difficulté à contacter l'installateur, Mr DOS SANTOS. Une intervention a été faite le mercredi 27 octobre par un spécialiste a constaté une surpression de 300 bars au lieu de 60. Pour l'une des deux chaudières, les membranes sont endommagées. Un courrier en recommandé a été envoyé le jeudi 28 octobre, pour la réparation et la mise en sécurité des chaudières.  
Mr Le Maire signale qu'il a contacté par téléphone ce matin même l'installateur (message sur répondeur) pour lui signifier qu'une démarche judiciaire sera entreprise s'il n'intervenait pas rapidement.  
Mr REMY Jean-Jacques signale qu'il a réussi à contacter l'intéressé, qu'il interviendra demain par le remplacement de 2 blocs gaz et la mise en place d'un détendeur. Une deuxième intervention est prévue par la Sté Az Thermic pour vérification et pour proposer un service de maintenance. Mme DE RÉ Agnès souligne le non professionnalisme de l'entreprise qui n'a pas pris la peine de répondre aux nombreuses sollicitations téléphoniques émises pour solutionner ce problème.  
Mr DEMARQUE Francis souligne que l'entreprise qui a vérifié l'installation et effectué le raccordement gaz aurait du procéder à la vérification de la pression. Il souligne que la commune pourrait se retourner contre celle-ci.
- Coffre-fort : du blocage de l'ouverture de la porte du coffre. Sollicitation de la Société CoffreAlarm.
- Sente Caron : du nouveau courrier de Mr CARON Gérard, pour le déplacement de la sente "Ruelle du four". Le Conseil Municipal, après discussion, statue sur la deuxième proposition, celle qui modifie la sente sur la gauche, entre les terrains de Mr GUILLAUME et de Mr CARON Gérard, par 13 voix POUR, 1 CONTRE et 1 abstention.

- Cuve à fuel : que la vidange de la cuve à fuel mairie/école a été réalisée en partie par Mr CARON Bernard. Mr CARON Bernard propose de faire un don à la commune de 48 €uros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don.
- Employé communaux : Du renouvellement du contrat CAE de Mr MARLIOT Gary pour une durée de un an. Que le comité médical a statué sur un congé de maladie ordinaire et non un congé de longue maladie pour Mr Hyppolite.
- Préau : Que le dossier de permis de construire du préau de l'école a été déposé par l'architecte et renvoyé à la DDE.

Monsieur le Maire donne la parole à ses conseillers :

Mr JOLY Cyrille signale que les balises réfléchissantes des îlots implantés sur la route départementale ont été arrachées par les camions de la campagne betteravière. Il souligne la dangerosité et la vitesse excessive de ceux-ci.

Mme DE RÉ Agnès signale également que lors du dépôt de pierre pour la propriété de Mr Alluite, le transporteur a endommagé le talus opposé. Elle souligne aussi avoir été sollicitée par un habitant, un dimanche, pour signaler un chien mort sur un trottoir, rue Saint Maurice. Celui-ci a été transporté chez le vétérinaire pour connaître éventuellement le propriétaire. A ce jour aucune personne ne s'est manifestée pour la disparition de ce chien qui a été incinéré par le service de l'équarrissage. Coût de 48 € à la commune. Au vu de la divagation d'autres chiens sur la commune, il est demandé un rappel dans le bulletin communal.

Mr REMY Jean-Jacques donne connaissance à l'assemblée du compte rendu de la permanence, en Mairie, de Mr COUNOT (Conseiller Général). Il signale qu'il l'a informé des dates des prochaines élections régionales : les dimanches 20 et 27 mars 2011. Il rappelle que la présence de tous les conseillers municipaux est souhaitée afin d'assurer le déroulement de ces journées électorales. Il est demandé de réfléchir à la préparation des demandes de subventions devant être présentées début 2011.

*Départ de Mr DEMARQUE Francis à 23 heures 05.*

Mme VIGNERON Anne-Marie souhaite informer l'assemblée du problème de détérioration du trottoir de Mr GADIFFET Robert et de la dangerosité pour les personnes l'empruntant. Mr Le Maire signale que le trottoir a été fait par l'intéressé avec du béton et que celui-ci n'est pas entretenu.

Mr CARON Bernard signale qu'il a constaté un problème d'éclairage public – Rue saint Maurice.

Mr DUROS Jean-Louis signale que le site internet passe à la version Pro, ce qui supprime les publicités et qu'une interruption du site a été constatée pour cause de délai trop court du règlement de la facture de renouvellement.

Mr NOUVIAN Claude signale à l'assemblée que le balayage du village n'a pas semblé très concluant. Mr Le Maire rappelle que le passage du camion a été réalisé sur l'ensemble du village et qu'à certains endroits l'opération était très probante vu l'état des caniveaux. Il rappelle à l'assemblée que seul un nettoyage régulier peut donner des résultats. Il souligne que les charges de travail déjà programmées pour les employés communaux ne pourront inclure le balayage de la commune.

Mr LEJA Jean-Pierre souligne le problème du relevé des compteurs. Mr Le Maire signale que l'information sera reléguée à l'intéressé ainsi qu'au syndicat des eaux.

Séance levée à 23 h 30

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance  
DE RÉ Agnès

Le Maire  
KOCK Francis